

Le 08/03/2017 à Nouméa

Avenant N°1 aux instructions de courses permanentes

Ceci modifie et remplace l'article 8.4 des instructions de courses permanentes

8.4 Parcours côtiers :

Le numéro du parcours sera annoncé sur le site internet du CNC le vendredi précédent la course et envoyé par email aux skippers, cette annonce n'a qu'une valeur indicative, le parcours à réaliser sera celui affiché à l'arrière du bateau du Comité de course au plus tard au signal d'avertissement.

cf. numéros de parcours indiqués en **Annexe D « Parcours »** si nécessaire.

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à **contourner** à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à **contourner** à BÂBORD. Ceci modifie Signaux de course.

Le Président du comité de course

Jean Marie Dauris